

# MAIRIE DE LANTEUIL

## 19190 – LANTEUIL



2 place de la Mairie – 19190 LANTEUIL

TEL 05 55 85 51 14

E-mail : [mairie.lanteuil@orange.fr](mailto:mairie.lanteuil@orange.fr)

Lanteuil, le 5 mai 2026

Monsieur Christian DERACHINOIS  
Maire de Lanteuil

A

*Mesdames, Messieurs les parents d'élèves*

Objet : Courrier d'information inscription rentrée scolaire 2026

Madame, Monsieur,

Une année scolaire s'achève et pour vous permettre de bien préparer la rentrée 2026/2027, voici quelques informations relatives aux services proposés par la commune :

- Durant la période scolaire, une garderie pour l'accueil des enfants en âge d'être scolarisés à Lanteuil (le matin à partir de 7h00 jusqu'à 8H20, et à l'issue des cours, chaque soir, jusqu'à 19h00) est mise à disposition des parents. Elle est aussi ouverte aux enfants de petite et moyenne section scolarisés à Beynat qui poursuivront leur scolarité à Lanteuil dès la grande section. Le service garderie est assuré par Mme Valéria SARB.
- Les enfants sont accueillis, sur le temps du déjeuner, au restaurant scolaire « Le Lanteuillois » encadrés par Mesdames Véronique FAUCHER et Valéria SARB.
- Un transport scolaire, interne à la commune, géré par la région Nouvelle-Aquitaine est à votre disposition. Les inscriptions se font en ligne sur le site de la région. Une ligne de transport scolaire permet également d'assurer une correspondance bus entre l'école maternelle de Beynat et la garderie de Lanteuil.

Pour information, les tarifs sont les suivants :

Garderie du matin : gratuite

Garderie du midi : 0.80 € (gratuite pour les enfants ½ pensionnaires)

Garderie du soir : gratuite de 16h30 à 17h00 et 0.80 € (après le ramassage scolaire) de 17h00 à 19h00.

Repas : 7,00 € dont 50% pris en charge par la commune (tarif susceptible d'être revu au prochain conseil municipal).

Chaque mois, la commune de Lanteuil émet l'état des sommes à payer concernant la facturation de la cantine. En revanche, la facturation de la garderie fait l'objet de deux appels à paiement pendant l'année scolaire (janvier et août). Au moment de l'inscription, il est possible d'adhérer au prélèvement automatique en fournissant un RIB. Pour les familles ayant déjà instauré le prélèvement automatique, la transmission d'un nouveau RIB n'est nécessaire qu'en cas de changement de coordonnées bancaires.

Pour rappel, selon la loi n°2008-790, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2008, un service minimum d'accueil est assuré pendant les périodes de grève (de 8H30 à 16H30).

**La rentrée scolaire 2026/2027, sera marquée par la suppression d'un poste d'enseignant. Les enfants scolarisés entre la grande section et le CM2 seront réunis dans une classe unique à compter de septembre 2026. Compte tenu de la taille des locaux et des effectifs réduits, vos enfants bénéficieront de bonnes conditions d'apprentissage.**

*Concernant les enfants actuellement scolarisés à l'école de Lanteuil*, je vous remercie de bien vouloir remplir et nous retourner les fiches jointes à ce courrier avant le 03 juillet 2026 en mairie pour inscription.

*Concernant les enfants actuellement scolarisés hors de l'école de Lanteuil*, je vous invite à bien vouloir remplir et nous retourner les fiches jointes à ce courrier dès que possible. Après inscription de votre enfant en mairie, il faudra procéder à son admission à l'école. Pour cela, merci de contacter la directrice au 05 55 85 57 70 afin de convenir d'un **rendez-vous au mois de mai ou juin 2026**. Lors de votre RDV et visite de l'école, merci de vous munir des pièces suivantes : livret de famille, carnet de vaccinations, certificat d'inscription délivré par la mairie de Lanteuil et certificat de radiation de l'école fréquentée par l'enfant en 2025-2026. En cas de séparation, la copie de la dernière décision du juge des affaires familiales qui fixe la résidence de l'enfant et précise les modalités d'exercice de l'autorité parentale.

Je compte sur votre compréhension et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Julie BERNICAL  
Adjointe en charge des affaires scolaires et communication

